

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

Etaient Présents :

MM. Claude FERRER, Thomas RICARD, Jane MAISON, René PULI, Dominique POMMIER, Patrick DORANDEU, Christian DUNYACH, Bernard REMEDI, Francine BORRAT, Catherine GRAINGER, Jean VISELLACH, Elisa TELL.

Absents excusés : Jean-Michel FITE a donné procuration à Thomas RICARD, Lorraine PALAU, Eugénie RODRIGUEZ.

Les membres du conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande une minute de recueillement en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jean VISELLACH

Les points suivants ont été traités :

RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurances tombent à échéance au 31 mars 2016.

Par délibération du 31 octobre 2015 Il avait été décidé de lancer une consultation des prestataires pour 4 lots :

Lot 1 : biens mobiliers et immobiliers

Lot 2 : responsabilité civile et protection juridique

Lot 3 : flotte automobile

Lot 4 : risques statutaires du personnel

La Procédure a été la suivante :

Date d'envoi de la publicité le 17/02/2016

Organe et date de parution de l'avis : La semaine du Roussillon du 17 février au 23 février 2016

Date limite de réception des offres le 11 mars 2016 à 17 H

La commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 11 mars 2016 à 17H30 a ouvert les propositions de la CNP, AXA assurances, SMACL et Groupama.

La commission d'ouverture des plis après analyse du 18 mars 2016 à 17H propose de retenir les prestataires suivants :

PRESTATAIRE	LOT	MONTANT en € TTC
SMACL	1 - biens mobiliers et immobiliers	17 972.31 €
	2 - responsabilité civile et protection juridique	3 003.99 €
Groupama	3 - flotte automobile	3 192.00 €
AXA Assurances	4 - risques statutaires du personnel	28 199.02 €

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- De suivre les propositions de la commission d'ouverture des plis
Et
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y affèrent.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU REFUGE DE LES CONQUES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 17 février 2016, le conseil municipal avait approuvé l'appel d'offres pour le renouvellement de la délégation de l'exploitation et de la gestion du refuge de « Les Conques » et adopté le nouveau cahier des charges.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru dans La Semaine du Roussillon du 17 février au 23 février 2016 - deux candidats ont envoyé leurs offres :

- Monsieur Xavier BOSCH i JULIA domicilié C/de la Rasa 4-17832 crespia (Espagne) en nom propre – le montant de l'offre est de 3 120 €
- La SCOP EL GAT AMAGAT représentée par Mme RODRIGUEZ Eugénia et Monsieur ALAMINOS Samuel co-gérants, domiciliée à La Forge – Prats de Mollo la Preste – montant de l'offre 3 000 €.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 mars 2016 à 17H.

Suite aux débats et comparatifs conduits par la commission d'ouverture des plis l'offre du candidat Xavier BOSCH i JULIA est proposée au Conseil Municipal comme étant la plus avantageuse économiquement, la plus rassurante du fait de son expérience de plus de 30 ans dans la gestion de refuge de montagne (compte tenue du développement du Canigó Grand Site) et la plus intéressante pour le principe de la continuité du service public.

Le conseil municipal, après délibération

VOTE : CONTRE...1 (Christian DUNYACH)... ABSTENTION.....0.... POUR12.....

DECIDE :

- d'accepter comme gestionnaire du refuge de « Les Conques » Monsieur Xavier BOSCH i JULIA, pour une redevance annuelle de 3 120 € somme non soumise à la TVA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer pour la délégation de ce service public.

CHAPELLE ST SAUVEUR ET CHAPELLE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis de nombreuses années la toiture de la Chapelle St Sauveur se dégrade et que le mobilier et les objets doivent être protégés. Il en est de même pour la Chapelle de l'Ancien Hospice.

Une évaluation du mobilier et objets a été effectuée par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) départemental, le rapport préconise une évacuation du mobilier vers un local sécurisé et sain situé aux ateliers municipaux et des opérations de conservation prioritaires.

Deux propositions sont faites par le CCRP :

- Option 1 : traitements préconisés et intervention sur les parties accessibles du maître autel sans échafaudage. Coût de l'intervention par le CCRP 4 270 € - participation de la Commune 1 195.60 €
- Option 2 : comprenant l'intervention sur le maître-autel (dépose de toutes les statues et protection de l'entablement) à condition que la commune fasse installer un échafaudage sécurisé à ses frais. Coût de l'intervention par le CCRP : 4 880 € - participation de la Commune 1 366.40 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- De demander l'intervention du centre de conservation et de restauration du patrimoine selon les propositions faites dans l'option 2 ci-dessus ;

- D'accepter de prendre en charge la pose d'un échafaudage sécurisé
- De demander l'intervention du CCRP pour la dépose du retable de la Chapelle de l'Ancienne Maison de Retraite
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à passer avec le CCRP

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des tarifs de prestations de services avaient été établis en 1999 et révisés en 2002, il propose que ces tarifs soient révisés.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- de fixer les tarifs de prestations de services à compter du 1^{er} avril 2016 ainsi qu'il suit :

Prestation	Anciens tarifs (2002)	Nouveau tarifs
1 heure main d'œuvre	17.00 €	20.00 €
1 heure camion avec chauffeur	30.00 €	60.00 €
1 heure tractopelle avec chauffeur	42.00 €	50.00 €
1 heure camion+ tractopelle + chauffeur	73.00 €	100.00 €

CHARTRE SUR LA CABANISATION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de lutter contre les problèmes de cabanisation dans le département, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et organismes publics, parties à la présente charte, s'engagent à mener de manière concertée les actions relevant de leurs compétences respectives.

Les communes qui adhèrent à la charte s'engagent à :

à titre préventif

- ✓ identifier un correspondant cabanisation interlocuteur des autres partenaires de la charte,
- ✓ faire un état des lieux des problèmes de cabanisation existants,
- ✓ contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif,
- ✓ assurer une veille dans l'instruction des actes d'urbanisme pour identifier des dérives vers la cabanisation,
- ✓ s'opposer aux branchements électriques des installations édifiées sans autorisation d'urbanisme, notamment au vu des demandes transmises par ERDF,
- ✓ prendre des arrêtés municipaux interdisant le stationnement des caravanes et résidences mobiles de loisir en dehors des terrains aménagés à cet effet,
- ✓ collaborer avec le Conseil Départemental pour favoriser la délimitation de zones et l'institution de droits de préemption sur les espaces naturels sensibles,
- ✓ prendre en compte dans la révision des documents d'urbanisme l'ensemble des modes d'habitat.

à titre curatif

- ✓ verbaliser toute occupation du sol non conforme aux documents d'urbanisme ou établie sans autorisation. Le procès-verbal est à transmettre au Parquet dans les plus brefs délais pour éviter la prescription triennale, avec copie à la DDTM,
- ✓ participer aux audiences du tribunal,
- ✓ transmettre régulièrement à la DDTM les informations relatives aux zones cabanisées en vue d'établir et de tenir à jour un fichier départemental,
- ✓ transmettre sur demande de la DDTM les informations nécessaires au recouvrement des astreintes,
- ✓ le cas échéant, contribuer aux cotés de l'État à l'exécution d'office du jugement (le plus souvent remise en état des lieux, pouvant comporter des démolitions).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- D'adhérer (ou pas) à la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE D'ARLES SUR TECH

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été saisi par le collège d'Arles Sur Tech d'une demande de subvention de 50 € au titre du voyage scolaire « Sur les traces de 14 » organisé du 17 au 21 février 2016.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €.

CONVENTION AVEC LE FOURNISSEUR D'ENERGIE POUR LES TARIFS + DE 36KVA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 02 juillet 2015, il avait été décidé de consulter plusieurs prestataires pour les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA.

Il s'avère que seulement 2 bâtiments sont concernés : Le Stade et Piscine – le Cinéma

La Sté ALTERNA a fait une proposition. Monsieur le Maire propose que soient passés les contrats correspondants

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- D'accepter les termes des contrats à signer avec Alterna pour la fourniture d'électricité de plus de 36KVA, au tarif lissé de 38.96 €/MWh.
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une consultation auprès de bureaux d'étude pour la mise à jour de schéma directeur de l'assainissement, incluant les stations d'épuration et le réseau d'assainissement.

Le coût estimatif de cette étude est d'environ 42 000 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- 1) d'approuver la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.
- 2) de demander au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,
- 3) d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à nous la reverser,**
- 4) de s'engager à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Contrat Départemental**
- 5) de prendre acte que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans,
- 6) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA REGIE ELECTRIQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de la régie électrique a voté le compte administratif 2014 et le budget 2015 le 04 mars 2014

Avant de demander au conseil municipal de se prononcer il présente :

Le compte administratif

Total par section	dépenses	recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	résultat global
Fonctionnement	899 137.13 €	935 472.58 €	36 335.45 €	-48 081.76 €	-11 746.31 €
Investissement	46 808.78 €	101 166.30 €	54 357.52 €	85 652.90 €	140 010.42 €
Restes à réaliser					
TOTAL CUMULE	945 945.91 €	1 036 640.88 €	90 692.97 €	37 571.14 €	128 264.11 €

Le budget primitif

1°) Dépenses d'exploitation

Libellé	Montant voté
Charges à caractère général	616 900
Charges de personnel	178 800
Autres charges gestion courante	28 859.69
Charges financières	57 000
Charges exceptionnelles	2 200
Opérations d'ordre de section à section	44 500
RESULTAT REPORTE	11 746.31
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	940 000

2°) Recettes d'exploitation

Libellé	Montant voté
Atténuations de charges	10 000
Ventes produits	850 000
Produits issus de la fiscalité	20 000
Subventions d'exploitation	25 000
Autres produits de gestion courante	25 000
Produits exceptionnels	10 000
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	940 000

3°) Dépenses d'Investissement

Libellé	Montant voté
Immobilisations incorporelles	12 184.42
Immobilisations corporelles	132 426
Opérations d'équipement	
Remboursements d'emprunts	43 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	188 110.42

4°) Recettes d'Investissement

Libellé	Montant voté
Emprunts et dettes assimilées	3 500
Participations et créances rattachées	100
Opérations d'ordre de section à section	44 500
RESULTAT REPORTE	140 010.42
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	188 110.42

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 de la régie électrique municipale.

EXPOSITION SUR LES VIEUX METIERS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la ville de Vinça a délibéré pour céder à la Commune de Prats de Mollo la Preste une collection sur les vieux métiers dont elle est propriétaire.

Cette cession se ferait contre l'attribution d'une subvention au CCAS de Vinça et une visite gratuite du Fort Lagarde pour les enfants de l'école de Vinça.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'accepter la cession de la collection des vieux métiers de la Ville de Vinça
- d'attribuer une subvention de 500 € au CCAS de Vinça
- d'offrir une visite gratuite du Fort Lagarde aux enfants de l'école de Vinça
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

ACQUISITION D'UN CAMION – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le petit camion de la Commune est en mauvais état et qu'il est nécessaire de le changer. Il y a possibilité d'acquérir un camion NISSAN modèle CABSTAR pour la somme de 13 500 € HT

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir le camion ci-dessus désigné ;
- de demander au conseil départemental une subvention au titre des AIT
- de prévoir le plan de financement suivant

Montant de la dépense	13 500 € HT
Subvention AIT – Département	4 455 €
Autofinancement	9 045 €

TOUR DE TABLE

Claude FERRER :

- Thomas RICARD représentera la Mairie au Conseil d'Administration de la SPL Perpignan Méditerranée le 25 mars
- Le film de projet UNESCO sera présenté au Cinéma le 31 mars
- Rappelle que la course VTT 80km aura lieu le 3 septembre : départ de Camprodon –Ull et Ter – Pla de Camp Magre – Esquerdas de rotjà– la Preste et peut-être Prats – retour à Camprodon
- Fait le compte rendu de l'échange des fêtes de l'Ours avec La Mata

Francine BORRAT :

- Demande pourquoi les arbres des ronds-points des entrées du village ont été abattus – c'est pour leur aménagement

Jean VISELLACH :

- Remercie de l'accueil qu'il lui a été réservé pour ce premier conseil municipal

Dominique POMMIER :

- Fait le compte rendu de la réunion concernant les pesticides et la nécessité d'arriver à zéro-phyto
- Commission montagne se réunira le 5 avril à 20h30

Jane MAISON :

- Informe qu'un concours de sardanes va être organisé
- Fait le compte rendu de la réunion à la CCHV concernant l'activité pleine nature
- Rappelle que le trail du Col d'Ares se fera le 4 septembre cette année départ Prats – arrivée Camprodon
- Fait le compte rendu des réunions avec les Mairies de Camprodon et Mollo au sujet de la signalétique

Bernard REMEDI :

- Le Pays d'Art et d'Histoire vient de recruter une nouvelle guide – elle sera domiciliée sur Prats

René PULI :

- S'est rendu au radio crochet – la candidate de Prats de Mollo a été classée 2^{ème}

Patrick DORANDEU :

- Fait le compte rendu de la réunion du SIGA du Tech – augmentation de 300 € de la participation pour Prats de Mollo
- Une commission finances va être prévue avant la fin du mois